

## À PROPOS DE... LA DYSLEXIE

La dyslexie... le sujet est délicat et il convient de l'aborder avec tout le doigté requis. Non pas parce qu'il suscite des querelles byzantines et des réactions insolites car, dans ce cas, si l'on ne songeait à ses conséquences pour certains enfants, il prêterait plutôt à sourire. On se souvient, par exemple, de la réaction du Professeur DEBRAY-RITZEN qualifiant d' "*exercice illégal de la médecine*" (sic) l'article (**La dyslexie**. A.L. n°4, déc 83, p.39) dans lequel Jean FOUCAMBERT dénonçait la conception erronée de la lecture et les intentions malveillantes de l'instrument généralement utilisé pour déceler des difficultés mises sur le compte de la dyslexie (vous savez... le test de LE FAVRAIS... "*Le printemps a nid au bois. Amie ! Annie ! au doigt joli...*").

Le sujet est, en réalité, "délicat" parce qu'il rappelle le caractère initiatique de l'apprentissage de la lecture avec, par voie de conséquence, toutes les appréhensions des familles et des jeunes enfants avant et pendant le C.P. et les aspects douloureux des échecs.

Nous ne pouvons, néanmoins, passer sous silence une note de service récente (du 25.01.90) du Ministère de l'Éducation Nationale (Direction des Écoles. Sous-direction de l'innovation et de l'adaptation scolaires) traitant des "*recommandations et mesures en faveur des élèves rencontrant des difficultés particulières dans l'apprentissage du langage oral et du langage écrit*". Nous nous limiterons d'ailleurs à n'en citer que quelques extraits, sans commentaires inutiles tant ils sont révélateurs.

Les premières phrases servant de préambule, par exemple: "*De nombreux enfants souffrent de troubles de la maîtrise du langage oral et/ou du langage écrit. Il est convenu de regrouper ces troubles, quelle que soit leur origine ou leur intensité et à quelque niveau de la scolarité qu'ils apparaissent, sous le nom de dyslexie*".

On comprend bien que tout est dans le "**et/ou**". On est dyslexique si on a des troubles du langage écrit **et ou** du langage oral. De là à penser qu'on est dyslexique **quand et si** on a des troubles du langage oral... Nous extrapolons ?

En voulant attirer l'attention des enseignants sur les échecs de l'enseignement de la combinatoire avec des enfants ayant des troubles du langage oral sans seulement laisser entendre qu'on puisse remettre en cause cet enseignement, non seulement on cautionne et les méthodes alphabétiques et la dyslexie définie comme une incapacité à accéder à la lecture du fait de difficultés à l'oral mais on assimile au risque de toutes les confusions, difficultés avec l'oral et difficultés avec l'écrit. De là l'extrapolation. Car tout est cohérent. Un enseignement de la lecture (et de l'écriture) qui, en ses débuts, est basé sur le principe que l'écrit alphabétique ne code que des sons conduit naturellement à être vigilant sur la capacité des élèves à bien maîtriser l'oral puisqu'on va leur demander d'identifier de l'oral contenu dans l'écrit (et de reconstituer de l'écrit à partir de l'oral). Il est indiscutable que les méthodes alphabétiques rencontrent souvent des difficultés avec les enfants qui ne maîtrisent pas la langue orale, pour quelques raisons que ce soit (difficultés d'élocution, troubles de l'audition, bagage langagier insuffisant, perturbations psycho-motrices, origine étrangère, etc.) et qu'elles conduisent au mieux à "*un déchiffrage lent, laborieux, patient et vigilant*" et à "*un certain nombre d'anomalies de l'orthographe et de l'expression écrite*" pour reprendre les termes de cette note de service.

Comme il vaut mieux prévenir que guérir... on aura une propension à éviter les échecs en considérant que qui parle mal avant de commencer a de gros risques d'échouer. Que qui parle mal est dyslexique. L'effet pygmalion bien connu, dans tous les cas, montrera qu'on a raison. Ce n'est pas la phrase qui suit qui peut atténuer ce risque. "*Il importe aussi que la véritable cause de certains échecs scolaires et de certains succès dans les apprentissages linguistiques soit connue*

*des professeurs de collège concernés, certaines dyslexies n'ayant pas été reconnues à l'école élémentaire notamment parce que les enfants ont réussi à les compenser".* Compenser comment ? La note ne le dit pas mais suggère qu'il y aurait des enfants bons lecteurs qui ne devraient pas l'être puisque la dyslexie... (Voir plus haut) !

Est-ce pessimiste de penser qu'avec de telles directives officielles, en principe destinées à apporter des solutions aux difficultés de l'enseignement de la lecture, il y a encore de beaux jours pour les méthodes alphabétiques pures et dures et pour la médicalisation de leurs échecs? Surtout, quand ces directives précisent qu' *"il importe, dès à présent, de sensibiliser et d'informer les élèves-instituteurs des problèmes particuliers que posent l'accueil et les apprentissages de jeunes enfants à risque de dyslexie"*.<sup>1</sup>

Michel Violet

---

<sup>1</sup> Sur ce sujet, nous renvoyons nos lecteurs à l'article de Jean-Louis RINALDINI "Rééducation" paru dans notre numéro précédent (A.L. n°29, mars 90, p.52)